



**CSAL de l'Aisne  
16 janvier 2024**

## **DECLARATION LIMINAIRE**

Monsieur le Président,

Le patron des fonctionnaires, le Premier Ministre, a donc décidé d'ignorer ses agents.

Le ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques a été évincé du nouveau gouvernement Attal.

Ainsi, ces agents qui représentent 20 % de l'emploi salarié de ce pays, ces agents dont le Président de la République lui-même a vanté les mérites lors des crises financières, des attentats, de la crise Covid, de catastrophes climatiques, etc. sont rayés d'un trait de plume de ce nouveau gouvernement.

Ce nouveau Premier Ministre qui disait dans son discours à Matignon lors de sa passation avec Elisabeth Borne : « nous maîtriserons notre modèle social » a dû se tromper de mot, voulant sans doute annoncer « nous changerons de modèle social ».

Pour Force Ouvrière, à l'heure où des millions d'agents attendent une revalorisation conséquente de leur pouvoir d'achat et une véritable carrière, l'absence d'un ministère dédié, qui bénéficierait des administrations nécessaire à la mise en place d'une véritable politique salariale et améliorer les services publics garants d'équité et de justice sociale, est une faute politique.

Pour Force Ouvrière, il est encore temps de retrouver la raison en nommant un ou une ministre en charge de la fonction publique, démontrant ainsi une véritable volonté de maintenir et d'améliorer notre modèle social.

Aux dernières nouvelles, ayant refusé que son ministère devienne un ministère délégué, Stanislas Guerini bataillerait pour que la Fonction Publique



conserve un ministère dédié. Pour le moment, la position de l'Élysée et de Matignon ne semblent pas arrêtées.

Concernant le sujet principal de ce CSAL, l'adoption du règlement intérieur, nous sommes invités au niveau local à formuler des propositions alors même que nous savons que les consignes de la Direction Générale sont de toutes les rejeter... Pour autant nous avons des modifications à présenter, elles sont selon nous essentielles pour des échanges constructifs entre l'administration et les représentants du personnel.

Ce règlement intérieur devrait être un outil facilitant le dialogue social et non une entrave.

La DGFIP se retranche derrière la DGAFP, toute la DGAFP, rien que la DGAFP !!!!

Laon, le 16 janvier 2024.